

les Cahiers *d'Outre-Mer*

ISSN 0373-5834



N° 261

Vol. 66

2013

Janvier-Mars

➤ *Métropoles et villes du Sud*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX



L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence

Thierry BANGUI¹

Beaucoup de villes d'Afrique subsaharienne, et notamment les grandes, sont d'origine coloniale, construites *ex nihilo*. Bangui, la capitale de la République Centrafricaine (RCA), en est une. Les traces matérielles de la colonisation sont un tissu urbain cohérent fait d'architecture plus ou moins remarquable ; c'est l'héritage reçu par les États africains, autrefois colonies, devenues indépendants. Ces traces matérielles ont été parfois considérées par certains nouveaux États indépendants (cas des pays du Maghreb, de Moyen- et Proche-Orient) comme un objet de domination et ont, dans certains cas, été victimes de vandalisme ou d'abandon. Cela n'a pas été le cas en RCA et principalement à Bangui où les édifices coloniaux abritent, depuis l'accession du pays à l'Indépendance, les ministères, les administrations et autres services publics, d'une part, et servent de résidences à une certaine catégorie sociale (les élites, les expatriés, ...), de l'autre.

Il convient tout de même de noter que les réalisations urbaines coloniales ont été, pour la plupart, portées par des figures (des personnalités), administrateurs et/ou techniciens (architectes, urbanistes, ingénieurs). Ainsi, selon Laurent Fourchard (1999), les deux grands principes de la préservation systématique des agglomérations indigènes et du zoning urbain dans la ville européenne au Maroc ont été l'œuvre de Louis-Hubert Lyautey² et de l'urbaniste Henri Prost. De la même manière, Joseph Gallieni³ a, de son côté,

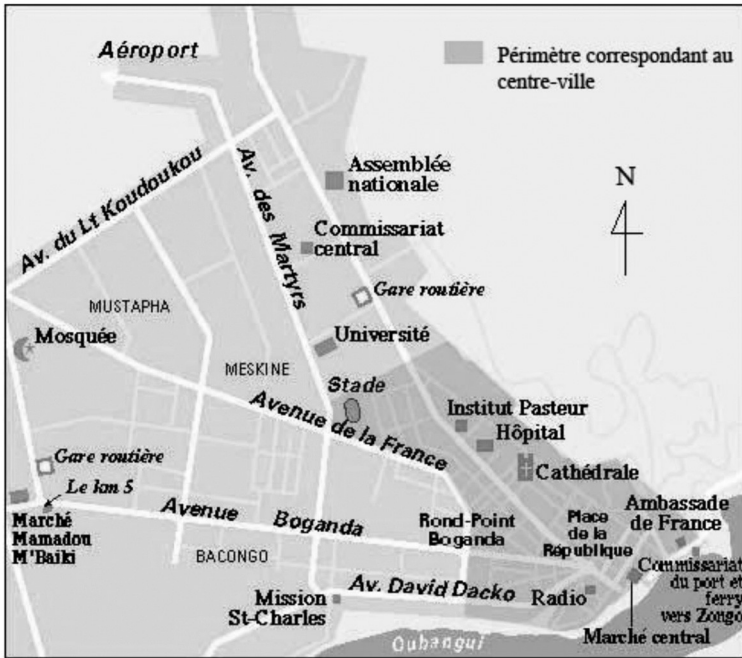
1. Architecte et Docteur en Urbanisme et Aménagement ; Consultant international en projets/ programmes de développement; intervenant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, au CEFEB (Centre d'études, financières, économiques et bancaires)/AFD-Marseille et à l'Université de Besançon ; mél : banguit@hotmail.com

2. Résident général du Maroc des années 1910.

3. Gouverneur général de Madagascar de 1896 à 1905.

laissé ses traces sur la ville de Tananarive et bien d'autres villes de Madagascar. En Afrique Équatoriale Française (AEF)⁴ aussi, des Gouverneurs généraux Émile Gentil, Martial Merlin, Raphaël Antonetti, Félix Eboué⁵ pour ne citer que ceux-là, n'étaient pas en reste. En effet, l'essentiel des infrastructures et des superstructures urbaines coloniales de la RCA, comme celles des autres pays de l'ancienne AEF, sont les œuvres de ces administrateurs.

Le territoire étudié s'étend sur une superficie de plus de 30 ha, au pied des collines Gbazoubangui et est bordé par le fleuve Oubangui qui sépare la Centrafrique de la République Démocratique du Congo (fig. 1). Il correspond *grosso modo* au premier arrondissement, le moins peuplé des huit arrondissements de la capitale. En effet, sur une population de 622 771 habitants (Troisième recensement..., 2003) que compte la ville de Bangui, seulement 11 833 habitent dans cet arrondissement, soit à peine 1,9 % de la population totale de la ville.



(Source : www.izf.net, retouché par Thierry Bangui)

Figure 1 – Plan de la ville de Bangui

4. L'Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine) constituait avec le Cameroun, le Gabon, le Moyen-Congo (actuelle République du Congo) et le Tchad, l'Afrique Équatoriale Française.

5. Émile Gentil, Martial Merlin, Raphaël Antonetti et Félix Eboué ont été Gouverneurs généraux de l'AEF, respectivement de 1904 à 1908, 1908 à 1918, 1924 à 1935 et 1940 à 1944.

L'objectif de la présente étude est de produire des éléments de connaissance sur le tissu urbain colonial et particulièrement sur l'architecture de cette époque, à Bangui. Nous examinerons donc, par une démarche cognitive, non seulement les réalisations et styles architecturaux, les matériaux et techniques de construction de la période coloniale mais aussi et surtout l'état actuel – voire le devenir – de ce patrimoine urbain.

I – Bangui : une ville récente, de création coloniale

« Bangui est fondée en 1890 par Michel Dolisie » est une phrase que récite spontanément toute personne ayant fini le collège⁶ en République Centrafricaine (RCA). En effet, les manuels d'histoire de la RCA indiquent que le 10 mai 1889, Michel Dolisie, un explorateur français, décide de l'installation du poste de Bangui et le 26 juin, ce dernier et Uzac créent la ville au bord du fleuve Oubangui sur les flancs d'une colline à pentes assez fortes. L'objectif de la création de ce poste est d'ouvrir les routes du Tchad et du Nil. Deux ans plus tard, arrive un Administrateur, en la personne de Largeau qui va organiser l'administration. En 1903, un Décret crée la Colonie de l'Oubangui-Chari (devenue République Centrafricaine, le 1^{er} décembre 1958) et en 1906, un autre Décret fait de Bangui la capitale de cette colonie. La création *ex nihilo* de Bangui présente l'intérêt d'une conception d'ensemble ainsi que d'une certaine homogénéité.

Aujourd'hui, la ville est constituée d'une part d'une cité administrative, commerciale et résidentielle, établie à l'emplacement de l'ancien poste colonial (l'actuel centre-ville), entourée des quartiers lotis et, d'autre part, des quartiers spontanés (ou quartiers populaires) éloignés parfois de plusieurs kilomètres du centre où vit et travaille la plus grande partie de la population banguissoise. Le centre-ville est constitué essentiellement de constructions d'architecture coloniale, héritage de la colonisation française. Ce patrimoine architectural, façonné par soixante-dix ans d'histoire, porte les signes de la France. Cette période coloniale (1889-1960) est marquée, sur les plans architectural et d'urbanisme, par des réalisations variées tels que des bâtiments administratifs, des bâtiments utilitaires⁷ (logements, écoles, hôpitaux, etc.), des bâtiments à usage commercial ou industriel, des édifices religieux, des routes, des équipements électriques, d'adduction d'eau, etc. Ces œuvres coloniales, à Bangui, correspondent à ce que Paul Ahyi a écrit au sujet de l'architecture coloniale française au Togo :

6. Dans le programme d'histoire de la classe de 3^e, dernière classe de collège, l'histoire de la création de la ville de Bangui est enseignée.

7. Expression utilisée par Yves Marguerat, 2000.

chacune de ces œuvres architecturales témoigne avec éloquence de la possibilité d'un équilibre rationnel entre les usagers et le milieu, entre le social et la cause coloniale à assumer. Esthétiquement, toute cette architecture, issue pourtant de tendances différentes, porte le sceau de formes épurées, où se conjuguent l'élégance et la simplicité des lignes et des volumes. Ici, tout concourt à une sobriété qui met en évidence les options et la rythmique qui les orchestrent en ensemble cohérents⁸.

Contrairement à beaucoup de colonies françaises d'Afrique (Sénégal, Bénin, etc.), l'Oubangui-Chari, et notamment la ville de Bangui, ne présentent pas de forts et presque pas de réalisations grandioses des styles hispano-mauresque et afro-brésilien (très présents en Afrique de l'Ouest) mais plutôt des bâtiments coloniaux classiques : des maisons ou bâtiments à véranda(s).

Ce tissu urbain que constituent les anciens quartiers coloniaux, actuel centre-ville de Bangui, est la partie la plus urbanisée de la ville mais est aujourd'hui en décadence : la plupart des bâtiments et rues sont délabrés, certains édifices sont en ruine. Par ailleurs, nombre de bâtiments portent encore les stigmates (les traces des balles et des pillages) des crises politico-militaires⁹ qu'a connu la ville ces dernières années.

II – Le style d'architecture coloniale du centre-ville de Bangui : un style composite à dominante de bâtiments à véranda(s)

En se référant à Yves Marguerat (2000), d'une part, et à Jacques Soullillou (1993), de l'autre, nous retiendrons que, globalement, l'architecture coloniale en Afrique subsaharienne est marquée par plusieurs styles : le style hispano-mauresque (qui n'existe pas à Bangui), le style afro-brésilien (inexistant à Bangui), le style art-déco, et des bâtiments classiques à véranda(s).

Le style art-déco se reconnaît par des formes géométriques strictes : cubique ; rythmé par des poteaux ou colonnes et des planchers (dalles) saillies sur les façades. Les bâtiments de style art-déco sont généralement de forme symétrique ; l'acrotère (souvent orné de frises) cache le toit de faible pente. Il

8. Paul Ahyi, cité par Yves Marguerat dans la préface (2000, p.3). Paul Ahyi est un Peintre et un Sculpteur togolais, mondialement connu ; il fut enseignant à l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme de Lomé (Togo) ; il est aujourd'hui à la retraite.

9. La ville de Bangui a été le théâtre de violences militaires ces dernières années. Elle a connu en 1996-1997, une série de trois mutineries d'une partie de l'armée ; en mai 2001, une tentative de coup d'État ; en octobre 2002, un autre coup d'État manqué. Le 15 mars 2003, le dernier coup d'État en date, s'est soldé par le renversement du Président élu.

n'y a pas ou rarement de véranda. L'actuel Hôtel de Ville de Bangui est de style typique art-déco. En effet, il est un bâtiment de deux niveaux (R+1) construit, probablement, dans les années 1940 ou 1950 : c'est un bâtiment d'une parfaite rigueur géométrique, un exemple de symétrie avec l'entrée principale centrée sur un grand hall d'où l'on accède à l'escalier central menant à l'étage ainsi qu'aux couloirs des deux « ailes » de l'édifice (photo 1).



Photo 1 – Une vue de l'Hôtel de ville de Bangui avec sa rigueur architecturale de style art-déco (Cliché Thierry Bangui)

III – Les affectations et types de bâtiments

Il convient de rappeler qu'il y a quasi-absence de constructions majestueuses dans la colonie Oubangui-Chari. L'Hôtel du Gouverneur, l'hôpital (devenu Centre Hospitalier Universitaire de Bangui et aujourd'hui en ruine), l'actuel Hôtel de Ville de Bangui et des édifices religieux sont les rares bâtiments relativement majestueux construits pendant la période coloniale. Le parc du bâti colonial comprend, rappelons-le, des bâtiments administratifs, des bâtiments utilitaires, des bâtiments à usage de commerce, etc. Là sont concentrés les représentations diplomatiques et sièges des institutions internationales en Centrafrique.

1 – L'Hôtel du gouverneur

C'est le bâtiment colonial le plus imposant de la période coloniale. Il fallait en effet représenter dignement la France et impressionner la population, comme cela a d'ailleurs été mentionné dans un rapport :

Les indigènes sentiront l'autorité et la respecteront davantage en voyant une construction plus grandiose et plus harmonieuse avec le grade du haut-fonctionnaire qui l'habitera. (Rapport Cousteau, 1889).

L'hôtel du gouverneur est l'œuvre du géomètre Victor Henri Sisson et est construit entre 1917 et 1920. Ce bâtiment de deux niveaux (R+1) était à la fois la résidence et le lieu de travail des Gouverneurs qui se sont succédés. C'est un bâtiment à vérandas : il est en effet pourvu de vérandas de 2,80 m de large sur les quatre façades. Des arcades et balustrades décorent les façades sur les terrasses et balcons ; l'acrotère, aussi en balustrade, cache les toits à quatre pans (pour la partie centrale), à deux pans (aux extrémités des ailes). Ces toits sont faits en tuiles et en tôles ondulées. L'étanchéité de la toiture est, quant à elle, faite de feuilles de zinc. Des pinacles en forme pyramidale sont placés aux extrémités des toits à deux pans, donnant à l'édifice un aspect d'architecture gothique. Le bâtiment est surélevé d'environ un mètre du sol naturel : un escalier extérieur de 6 marches de 17 cm de giron permet d'accéder à la véranda. Les murs en parpaings de ciment sont épais de 45 à 50 cm au rez-de-chaussée et de 35 à 45 cm à l'étage. Le bâtiment, comme la plupart des bâtiments majestueux de l'époque coloniale, a une forme symétrique avec l'entrée principale centrée et des « ailes » de part et d'autre. L'hôtel ainsi décrit est aujourd'hui défiguré à la suite d'une profonde transformation et abrite le Palais de la Renaissance (ou palais présidentiel).

2 – Les bâtiments administratifs à usage de bureaux

Même si Bangui dépendait, pour les grandes décisions, de Brazzaville, la capitale de l'AEF où siégeait les plus hauts responsables de l'administration coloniale (le Gouverneur général, les Inspecteurs généraux, etc.) des territoires de l'AEF, il n'en demeure pas moins que la capitale de l'Oubangui-Chari était tout de même pourvue d'une administration non moins importante, chargée de gérer la colonie. En effet, l'Oubangui-Chari disposait d'un Gouvernorat et de divers services (Travaux Publics, Tribunal, Douane, Trésor, Mairie, Finances, Postes et Télécommunications, etc.), implantés essentiellement à Bangui. Ces représentations administratives étaient abritées dans des édifices plus ou moins grandioses selon leur destination. Nous avons vu que l'hôtel du gouverneur était un des rares bâtiments imposant de la capitale de l'Oubangui-Chari. Les autres bâtiments administratifs sont de moindre gabarit, presque tous à un niveau (= sans étage) mais construit avec art et rigueur architecturale. Ces édifices sont dans leur grande majorité, des bâtiments à véranda(s), c'est-à-dire disposant d'une véranda sur la façade principale, au moins. Nous verrons plus tard que les toitures de ces bâtiments coloniaux sont à deux et/ou quatre pans et faites de tôles ondulées et dans certains cas (rares) de tuiles.

3 – Les bâtiments utilitaires

Outre les bâtiments administratifs, l'administration coloniale a construit des logements, des écoles, des hôpitaux/dispensaires, et d'autres bâtiments publics. Ces constructions sont, dans leur ensemble, standards, de style simple mettant l'accent sur le confort et la fonctionnalité.

Les logements administratifs sont essentiellement des maisons ; il n'existait pas d'immeubles d'habitation comme il en avait dans certaines villes coloniales d'Afrique (Dakar, Brazzaville, etc.). Ces maisons sont, elles aussi, à véranda(s), répondant sur le plan technique aux exigences du climat tropical de la ville. Les logements étaient destinés non seulement aux fonctionnaires européens mais aussi aux commis ou auxiliaires locaux. Les logements des premiers diffèrent de ceux des seconds par leur taille : les commis se contentaient de petits logements à une ou deux pièces et à architecture simplifiée. Et même pour les Européens, la taille du logement varie selon l'indice administratif de l'occupant. Ces maisons sont des maisons à concession.

Les infrastructures scolaires (écoles, collèges, lycées) et médicales (hôpital, dispensaire) font partie des réalisations architecturales coloniales à Bangui. Les collèges Pie XII¹⁰, Rapides, Marie-Jeanne Caron¹¹, Émile Gentil¹² ont tous été élevés aujourd'hui en lycées¹³. Le Centre hospitalier universitaire de Bangui (CHUB) – appelé communément hôpital général – est aujourd'hui en ruine¹⁴ (photo 5). Tous sont, entre autres, des bâtiments utilitaires réalisés à cette époque. Ce sont des bâtiments à un, deux, voire à trois niveaux (autrement dit sans étage ou à un ou deux étages), à vérandas et balcons, pour des bâtiments à étage(s). Les toitures sont faites en dalles pour certaines constructions et en tôles ondulées, avec des charpentes métalliques ou en bois, pour d'autres. Ces bâtiments répondent à des strictes exigences techniques. C'est par exemple le cas des écoles soumises aux règlements français du 17 juin 1880 relatifs à l'installation des écoles. Ces règlements indiquent une surface à respecter de 1,3 m² et un cube d'air de 5 m³ par élève. Par rapport à ce qui précède, on note dans un Rapport du 31 février 1912, co-signés par

10. Établissement scolaire tenu à l'époque par des missionnaires catholiques (des « Ma Sœur »).

11. Établissement destiné aux filles, aujourd'hui mixte.

12. Actuel Lycée Barthélemy Baganda, du nom du président fondateur de la République Centrafricaine.

13. Un Lycée, en Centrafrique, est en général un établissement scolaire regroupant le premier et le second cycles de l'enseignement de 2^e degré. Dans beaucoup de pays d'Afrique, le lycée ne concerne que le second cycle du 2^e degré.

14. Le CHUB, de construction coloniale, est, depuis quelques années déjà, presque à l'abandon. Le gouvernement centrafricain recherche désespérément des financements pour le réhabiliter. Seule une petite partie du bâtiment est aujourd'hui occupée par quelques unités de soins.

messieurs Estebe et Conard¹⁵, la construction d'écoles professionnelles dans certaines villes de l'intérieur (Bouca, Bangassou, Bouali, etc.) sur les modèles de Bangui : des bâtiments standards de 36 m x 14,25 m (vérandas comprises) avec trois salles de classe, séparées par des murs de refend. Une salle a une surface de 10 m x 4,75 m (47,50 m²) pour un effectif d'environ 36 élèves soit 1,32 m² par écolier. La hauteur sous plafond étant de 4 m, cela donne un cube d'air de 47,50 m² x 4 m (190 m³) soit plus de 5 m³ par élève.

4 – Les bâtiments à usages de commerce et industriel

Les réalisations des édifices de commerce ont été tout aussi importantes à Bangui pendant la période coloniale. L'essentiel des infrastructures commerciales d'aujourd'hui, en centre-ville, est en effet l'héritage de la colonisation. Ce sont en grande partie des bâtiments de deux niveaux (R+1) dont les rez-de-chaussée servaient des magasins et entrepôts et les étages de logements. Ces fonctions sont dissociées dans le cas des bâtiments sans étage. Les bâtiments donnent directement sur la rue, et bordent sur des centaines de mètres – à partir du « Rond point de la République » (fig. 1) – trois artères : l'avenue de l'Indépendance (en direction du Nord et du Sud) ; l'avenue Barthélemy Boganda (en direction du Nord-ouest, vers le Km5¹⁶) et l'avenue David Dacko (en direction du Sud-ouest). Les bâtiments sont les propriétés d'opérateurs économiques et de sociétés françaises (le centre commercial SCKN, par exemple, qui est un des édifices commerciaux les plus connus de la capitale) et portugaises (les fameux magasins Moura & Gouvea qui existent non seulement à Bangui mais aussi dans beaucoup de villes de l'intérieur du pays). Ces magasins sont, en grande majorité, spécialisés dans le commerce général. Sur le plan des contraintes architecturales, les édifices à usage commercial et donc privés n'avaient pas à respecter les plans imposés aux bâtiments administratifs. Ils offrent ainsi un paysage plus varié et une décoration plus originale.

5 – Les édifices religieux

La religion catholique est la première religion chrétienne installée à Bangui. Son installation est presque concomitante à la création de la ville. En effet, en 1893, Monseigneur Augouard, Vicaire apostolique du Congo, arrive à Bangui et choisit l'emplacement de la future mission Saint-Paul, qui sera fondée l'année suivante. L'église Saint-Paul est ainsi implantée au Sud-est de la ville,

15. MM. Estebe et Conard étaient respectivement Lieutenant Gouverneur et Chef de Service des Travaux Publics.

16. À Bangui, les lieux sont fréquemment identifiés par la distance kilométrique qui les sépare du centre-ville : Km5 = à 5 km du centre-ville.



Photo 2 – La cathédrale Notre-dame de Bangui : des édifices religieux de l'époque coloniale, construits avec des briques cuites rougeâtres (Cliché Thierry Bangui)

dans le quartier Ouango, au bord du fleuve Oubangui. La mission Saint-Paul sera suivie, quelques années plus tard, de la construction d'une deuxième église, l'actuelle Cathédrale, située à proximité de l'hôpital, au cœur de la « ville européenne ». Le parc des édifices religieux ne se limite pas qu'aux églises ; il comprend également des bâtiments annexes (logements des missionnaires ; locaux de réunion, de l'enseignement religieux et laïc, etc.). Les missions étaient très entreprenantes. Elles participent à l'essor de la scolarisation et se dotent d'établissements scolaires (exemple du Collège Pie XII). Ces édifices



religieux à Bangui sont, dans leur ensemble, construits en briques cuites (de couleur rougeâtre), sans enduit, ce qui les distingue des autres bâtiments de l'époque.

Photo 3 – Un bâtiment annexe de la cathédrale (Cliché Thierry Bangui)

6 – Le logement des « Indigènes »

De nombreux auteurs (parmi lesquels, on citera Sinou, dir., 1989 ; Soullillou, dir., 1993) s'intéressent à la problématique de la ville coloniale modèle, et décrivent parmi ses caractéristiques la séparation spatiale des communautés : d'un côté, les Européens habitant les quartiers urbanisés faits de logements décents et, de l'autre, les « Indigènes » (populations locales, autochtones) s'entassant dans les zones et cases insalubres.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale commence à se préoccuper du cadre de vie des « Indigènes ». La période 1945-1960, qualifiée de marche vers l'Indépendance, va donc connaître la restructuration de leurs quartiers et voir la construction de logements décents dans ces derniers. Le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) fut créé et servit au financement de divers travaux de construction et notamment pour ceux de logements dans les colonies françaises ; le FIDES a existé de 1947 à 1958. À Bangui, on assistera en 1949 à, entre autres, la restructuration du quartier Lakouanga et de la Cité Christophe, adjacents des quartiers des Européens. Les structures chargées de cette restructuration furent la Société Immobilière de l'Afrique Équatoriale Française (SIAEF) et la Société Africaine de Prévoyance (SAP) et non le FIDES, qui a financé par ailleurs la construction de logements à Bangui.

Le rapport de M. Blanc (1951), du BCEOM¹⁷, donne des détails sur la restructuration du quartier Lakouanga et de la Cité Christophe.

- quartier Lakouanga : on relève dans le rapport que sur un terrain de 40 ha, bien situé, à l'Ouest et à proximité du centre-ville, 10 000 Africains vivaient les pieds dans l'eau pendant une bonne partie de l'année. L'administration coloniale réussit, en 1949, à les convaincre d'évacuer ce terrain pendant le temps nécessaire à son assainissement et son équipement. L'opération réussit parfaitement et fut, sur le plan politique, un succès tout à fait remarquable. Sur le terrain assaini et équipé, des parcelles furent attribuées aux anciens occupants. Des maisons (145 logements) en location-vente furent construites par les deux entreprises SIAEF et SAP. Ces habitations furent construites sur le principe de la carcasse métallique avec remplissage de parpaings de terre.

En ce qui concerne les parcelles non bâties, le Rapport note que longtemps après leur attribution, elles sont restées vides ou les maisons sont restées inachevées. Un titre de propriété avait été délivré sans exiger la mise en valeur de la parcelle. Le quartier a été viabilisé avec des fossés de drainage. Les

17. Le BCEOM était une structure qui fonctionnait comme une Société d'économie mixte et qui mettait ses moyens humains et techniques au service des colonies qui avaient peu de moyens.

WC furent réalisés et branchés sur des fosses septiques profondes ; l'eau fut redistribuée à partir de canalisations à des bornes-fontaines.

- Cité Christophe : elle est construite sur un terrain moins vaste que le précédent. Sur un terrain de 16 ha, l'entreprise Christophe a construit, pour le compte de SIAEF, 75 maisons en béton de terre pour les Africains. Ces maisons (comprenant un living-room, une ou deux chambre(s), une cuisine, des toilettes, un WC à la turque ; une conduite d'eau et une buse de fosse septique en attente de pose) sont bâties avec des murs de 25 cm d'épaisseur qui ont été montés par pilonnage pneumatique entre les coffrages métalliques. Les murs ont été recouverts d'un enduit tyrolien à base de gros sable ; la couverture en tôles ondulées ; les plafonds sont en contreplaqué ; le crépissage est fait à l'aide d'un moulin à main.

Sur le plan financier, le rapport Blanc note que l'expérience Christophe n'a pas été un succès, et les maisons en terre ne sont pas revenues moins chères que celles en agglomérés de ciment. Cela a tenu à différentes causes et notamment à ce qu'il n'était pas possible d'amortir normalement, sur un nombre aussi restreint de maisons, un matériel important et un coffrage métallique coûteux.

Par contre, l'expérience est du plus haut intérêt sur le plan technique, félicite le rapport : elle prouve la qualité de la construction en terre. Les études préliminaires de laboratoire ont été faites de façon particulièrement soignée. La terre utilisée était de la latérite graveleuse locale dégraissée avec du sable dans la proportion de 1/3. On y ajoutait 25 kg de ciment au m³, quantité très faible qui ne donne pas une vraie stabilisation, mais présente un intérêt pour la défloculation de l'argile, efficace pour l'accrochage de l'enduit.

IV – Les techniques et matériaux de construction adaptés au climat tropical de la ville

Dans un ouvrage de référence consacré à l'habitat de la période coloniale en Afrique noire, Alain Sinou (1989) explique bien les techniques de construction de cette époque. Selon ce dernier, les opérations d'habitat destinées aux Européens ont permis, contrairement à l'urbanisme, de développer un savoir nouveau, particulièrement en ce qui concerne l'adaptation des techniques et des matériaux aux conditions climatiques et aux contextes économiques. La faiblesse des moyens financiers et l'impossibilité d'importer d'Europe à l'intérieur du continent africain jusqu'au début du XX^e siècle, ont amené les édiles à rechercher des solutions faisant appel aux possibilités locales.

Les préoccupations hygiéniques furent tout aussi importantes. Afin d'améliorer leur confort, écrit Alain Sinou, les Européens recherchent des solutions adaptées au climat : surélévation du sol, exposition des façades en fonction des vents dominants, pièces d'habitation ouvertes systématiquement sur deux côtés opposés afin de favoriser la ventilation, vérandas permettant d'isoler les façades des bâtiments du rayonnement solaire et de refroidir ainsi l'atmosphère intérieure.

Dans leur ensemble, les constructions coloniales à Bangui sont faites des matériaux suivantes : les fondations en semelles filantes ; le sol en chape de ciment ; le gros œuvre en béton de terre tranché (pilonnage pneumatique) ; la charpente en bois ou métallique ; la toiture en tôles ondulées et en tuiles dans certains cas ; le plafond en contreplaqué ; les portes et fenêtres en bois à persiennes. Quelques rares bâtisses prestigieuses sont néanmoins construites avec du béton de ciment ainsi que du béton armé (mélange de béton de ciment et de matériau fer) : c'est le cas de l'Hôtel du Gouverneur.

V – Les anciens quartiers coloniaux : héritage d'un habitat décent et d'un urbanisme cohérent

Dans une ville comme Bangui où l'habitat et l'urbanisme n'existent aujourd'hui que de nom, il n'est pas anodin de souligner les caractères décents de l'habitat et cohérent de l'urbanisme coloniaux. Les habitations cubiques (construites sur une base/périmètre rectangulaire ou carré) sont organisées le long des rues. Les villageois « indigènes » oubanguiens se sont ainsi vu contraindre, par les autorités coloniales, à abandonner leur architecture traditionnelle ronde au profit des constructions cubiques.

Les quartiers européens se veulent à l'image de la modernité coloniale et doivent en posséder tous les signes. Le lotissement définit généralement une trame orthogonale composé de lots rectangulaires groupés, souvent, par quatre et séparés par des rues se croisant régulièrement à angle droit. Beaucoup de ces rues sont bitumées et plantées d'arbres (manguiers essentiellement) en alignement. Peu denses, les maisons sont dans des concessions plus ou moins vastes. Ces quartiers ne constituent pas un tissu homogène. Le centre commercial se distingue par son activité et sa situation ; il est fait des bâtiments, à étage(s) ou non, bordant les rues, tandis que le personnel de l'administration habite et travaille dans les quartiers en retrait de celui-ci. La « ville européenne » est composée du quartier de l'Hôpital (autour de l'actuel CHUB, en ruine), du quartier de l'Aviation (autour de l'actuel commissariat central) et du quartier industriel au bord du fleuve Oubangui.

Une des caractéristiques de ce tissu urbain colonial est sa viabilité : il est pourvu de voiries et réseaux divers : adduction d'eau potable, égouts, électricité, etc. En effet, la capitale de l'Oubangui-Chari est dotée, dès les années 1930, des réseaux d'adduction d'eau. Sur les plans dressés en 1930 à Bangui par A. Dumas, Ingénieur principal des Travaux publics (TP), signés en 1934 par l'Inspecteur Général des TP basé à Brazzaville, on pouvait compter une vingtaine de bornes fontaines desservant aussi bien les quartiers des Européens que ceux des « Indigènes ». De même, des bouches d'incendie et des robinets vannes sont repartis dans toute la ville. Sur les plans figurent également une station de pompage installée au bord du fleuve, proche du port fluvial, et deux réservoirs dont un, à proximité de l'hôpital. Les égouts du centre-ville datent de cette période coloniale.

L'électrification de la ville est, quant à elle, faite quelques années après l'adduction d'eau. La ville (du moins les quartiers des Européens) a été longtemps éclairée par des groupes électrogènes. On relève sur les photos prises lors de la mission de Germaine Krull (1943), que la centrale électrique est en construction en 1943. Cela permet d'affirmer que l'électrification de Bangui a eu lieu dans la décennie 1940-1950. Comme l'adduction d'eau une décennie plus tôt, l'électrification a concerné aussi bien les quartiers européens que les quartiers des « Indigènes » et notamment le quartier Lakouanga et la Cité Christophe, rénovés en 1949. Le Rapport de M. Blanc (1951) indique, en ce qui concerne ces quartiers rénovés, que les installations électriques des habitations étaient réglementaires.

VI – Un tissu urbain en décadence

Nous avons vu que les bâtiments des anciens quartiers coloniaux, aujourd'hui centre-ville de Bangui, sont consacrés à divers usages (logement, administration, commerce, hôpital, école, église, etc.), et par voie de conséquence, les propriétaires sont tout aussi divers. L'État est aujourd'hui propriétaire de beaucoup d'entre eux (notamment des édifices publics, des logements administratifs, des hôpitaux, des écoles et des voies publiques, etc.). La municipalité aussi dispose d'un patrimoine bâti, sans oublier des personnes physiques et morales privées, le clergé, etc. Tout ce monde n'a pas les mêmes moyens ni le même sens d'attachement au patrimoine. Tout laisse à croire que pour ces propriétaires, l'utilité et la fonctionnalité des bâtis comptent plus que leur entretien, leur revalorisation, leur préservation ou conservation.

Aujourd'hui, le centre-ville de Bangui est composé, en grande partie, de bâtisses vétustes et les voies publiques sont, elles aussi, défectueuses. Il suffit de sillonner cette partie de la capitale pour se rendre compte, à vue d'œil,

qu'on est en présence d'un patrimoine – témoin du passé – en ruine. Qu'il s'agisse des bâtiments à usage de bureaux, de logements, de commerce, etc., ils sont dans leur ensemble très délabrés. En dehors de la solidité des gros œuvres (murs, poteaux, poutres, etc.) – résultats de la rigueur technique de l'architecture coloniale – le second œuvre (portes, fenêtres, plafond, enduit, revêtement du sol, etc.) sont en déliquescence : enlèvement des revêtements du sol en chape cimentée ou en carreaux ; pourrissement des portes, fenêtres, plafond, charpentes en bois ; dégradations des enduits et autre ravalement des façades ; infiltration d'eau de pluie par les toits dégradés, etc.

Les voies publiques sont toutes aussi dans un grand état de délabrement : le bitume (pour les rues bitumées) s'enlève par endroits et des trous apparaissent presque partout, rendant difficile la circulation. Quand il pleut, des flaques d'eau restent des jours durant dans ces parties dégradées des chaussées. Les égouts et caniveaux ne fonctionnent pas convenablement, provoquant des fréquentes inondations pendant la saison des pluies. Le centre-ville étant un centre commercial et résidentiel, il est aussi un lieu de production de déchets urbains (ménagers et ceux engendrés par les activités économiques), qui ne sont que rarement ramassés.

L'ensemble des faits, ainsi décrits, déprécie cette partie de la ville qui se trouve être non seulement la vitrine de la capitale mais aussi et surtout un patrimoine à préserver. Cet état de fait s'explique par le peu d'intérêt que les propriétaires portent à leur patrimoine, l'État en premier lieu. Il ignore même le nombre de ce qui lui appartient¹⁸. Les édifices publics abritant les ministères et autres services de l'État sont incroyablement délabrés. Les particuliers, propriétaires des maisons d'habitation, ne les occupent pas pour la plupart d'entre eux. Elles sont mises en location. Ces propriétaires perçoivent les loyers mais se soucient peu d'entretenir les maisons. Les rares édifices entretenus sont ceux occupés par les chancelleries étrangères et représentations des institutions internationales basées à Bangui, ainsi que quelques bâtiments à usage de commerce, concurrence commerciale oblige !

Comme d'autres, il est non seulement délabré mais sert de tableau d'affichage sauvage. Ce qui témoigne de non respect des édifices publics par la population d'une part et, de laxisme de l'administration (municipale) censée réglementer les affichages sur les lieux publics de l'autre (Cliché Thierry Bangui).

18. Lors d'un entretien que nous avons eu, en novembre 2003, avec un Haut Responsable en charge des édifices publics au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, ce dernier nous a dit ignorer le nombre de propriétés immobilières de l'État. Il explique cela par le fait que de nombreux hauts fonctionnaires et opérateurs économiques attestent être propriétaires d'édifices du parc colonial, suite à des transactions faites par l'État, mais sans papiers fiables. Il entend très prochainement procéder à un recensement pour connaître ce qui reste propriété de l'État.

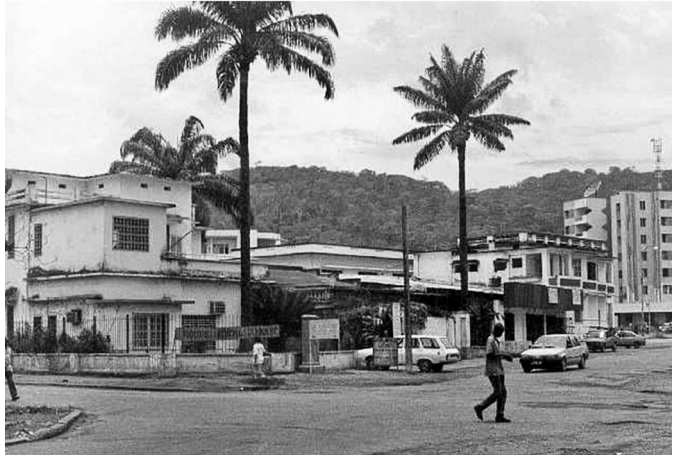


Photo 4 – Une vue du centre-ville, montrant la dégradation du bâti et des rues
(Cliché : www.sozoala.com)



Photo 5 – Ce Centre Hospitalier Universitaire (CHUB), en ruine

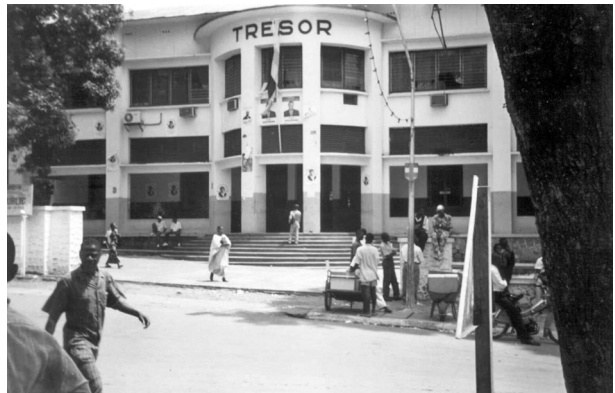


Photo 6 – Un bâtiment colonial, abritant la Direction Générale du Trésor public

*

Au terme de cette étude, on ne peut pas s'empêcher de se poser des questions sur la place que les pouvoirs publics et au-delà d'eux, les Centrafricains, accordent au patrimoine architectural, à l'histoire, car la problématique étudiée ici ne concerne pas uniquement le tissu urbain (ou le bâti) mais aussi l'histoire et notamment la mémoire : l'architecture coloniale est, à Bangui, le témoin du passé. Il apparaît de l'analyse faite que la question ne constitue pas un intérêt pour les différents propriétaires, l'État au premier chef. D'aucuns diront que la République Centrafricaine, pays pauvre, a des domaines plus prioritaires que celui-là. Ce n'est peut-être pas inexact mais tout est une question de volonté.

Ce domaine doit répondre à un objectif politique déterminé : mettre un terme à l'indifférence ou à la négligence dans cette partie de la ville. L'implication de la puissance publique est déterminante pour donner une place à l'aspect qualitatif et allié à ce dernier un aspect utilitaire. Pour cela, il est nécessaire d'inscrire la préservation de ce patrimoine parmi les priorités, d'édicter des règlements clairs concernant la tenue du bâti dans un périmètre à délimiter, et faire – en commençant par les pouvoirs publics (l'État et la municipalité) – respecter les règlements. Il n'est point à douter que ces anciens quartiers coloniaux sont la vitrine de la capitale car en dehors d'eux, rares sont les quartiers qui sont le produit d'un urbanisme aussi cohérent. Ils devraient constituer un enjeu politique auquel la puissance publique devrait imprimer une certaine discipline car c'est à la fois une vitrine et une mémoire

En un mot, l'architecture coloniale entretenue, le centre-ville gagnera en images, attirera plus de monde (des affaires, des résidents et autres) et particulièrement des touristes, et donc des retombées économiques. L'architecture coloniale entretenue, c'est préservé un patrimoine pour les générations à venir. Mais, il faut bien en avoir conscience !

Bibliographie

Ahyi P., 2002 – Préface. in : Marguerat Y., dir. - *L'architecture française et l'œuvre de Georges Coustère au Togo*. Paris – Lomé : Éditions Karthala/Haho, p.3

Couteau, 1889 - *Rapport du conducteur des travaux Couteau du 23 octobre 1889*. Aix-en-Provence : Archives nationales, section d'Outre-mer, Guinée, carton XII, dossier 2, pièce 1.

Baduel P.R., dir., 1988 - *Habitat, État, Société au Maghreb*. Paris : Éditions du CNRS, 396 p.

Bangui Th., 2006 - *L'habitat des quartiers aéroportuaires des métropoles africaines (Bamako, Bangui, Brazzaville et Dakar). L'exemple de Bangui (Rép. Centrafricaine)*. Lille : Éditions ANRT thèses, 356 p. (Thèse Sociologie urbaine : réf. ANRT : 04AIX10076)

Barat Ch. (texte) et **Vaisse Ch.** (photographies), 1993 - *Maisons créoles de la Réunion*. Paris : Éditions Alban Michel, 190 p.

Blanc M., 1951 - *Rapport de mission*. Paris : Bureau central d'études pour les équipements d'Outre-mer (BCEOM).

Centrafrique. Direction générale de la statistique et des études économiques, Bureau central du recensement, 2005 - *Troisième recensement général de la population et de l'Habitat de 2003*. Bangui: The Bureau, 2005, 96 p.

Depley R., 1985 - *Affaires centrafricaines. Quand la Centrafrique bougera, l'Afrique explosera*. Paris : Éditions Granchet, 249 p.

Fourchard L., 1999. – *Pensées et pratiques de l'urbanisme colonial en Haute-Volta dans les années 1920*. Paris : Dossiers Thématiques, Université de Paris VII ; article en ligne sur : www.sedet.cicrp.jussieu.fr/sedet/Afrilab

Krull G., 1943 - *Clichés de Germaine Krull datés d'août 1943*. Aix-en-Provence : Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM).

Lulle Th., 1993 - Le Togo. In : Soullillou J., dir. - *Rives coloniales : architectures, de Saint-Louis à Douala*. Paris : éditions Parenthèse et ORSTOM, 316 p.

Marguerat Y., dir., 2000 - *L'architecture française et l'œuvre de Georges Coustère au Togo*. Paris – Lomé : Éditions Karthala/Haho, 114 p.

Ovidio G., 1999 - *La maison coloniale*. Paris : Éditions F. Hazan, 368p

Sinou A., dir., 1989 - *Les villes d'Afrique noire : politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat entre 1650 et 1960*. Paris : Éditions Ministère de la Coopération et du Développement, La documentation française, 346p

Soullillou J., dir., 1993 - *Rives coloniales : architectures, de Saint-Louis à Douala*, Paris : Éditions Parenthèse et ORSTOM, 316 p.

Villien F., Soumille P., Vidal P., Pirovano J.-P., 1990 - *Bangui, capitale d'un pays enclavé d'Afrique centrale : étude historique et géographique*. Bordeaux : Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux (CRET) ; Bordeaux : Institut de Géographie, Université Bordeaux 3, 202 p. (Collection Pays enclavés, n°4).

Zoetizoum Y., 1983. – *Histoire de la Centrafrique. 1879-1959 : violence du développement, domination et inégalités*, vol. I. Éditions l'Harmattan : Paris, 300 p.

| **Résumé** |

Comme de nombreuses métropoles d'Afrique subsaharienne d'aujourd'hui, la ville de Bangui est une création coloniale. Le centre-ville de la capitale centrafricaine – avec ses bâtiments, ses rues et autres infrastructures – constitue les traces matérielles de la colonisation. Ce tissu urbain, héritage du passé et vitrine de la ville, est cependant en décadence : les édifices construits avec un grand souci de fonctionnalité et de confort sont aujourd'hui très délabrés, voire en ruine pour beaucoup d'entre eux. Les voies de circulation et bien d'autres infrastructures sont dans le même état. Tout laisse à penser que la préservation de ce patrimoine urbain ne présente pas d'intérêt pour les propriétaires, à la fois publics et privés, qui jouissent de leurs biens sans se soucier de leur pérennité. La population, également, ignore ce que représente un patrimoine à préserver. Il appartient aux pouvoirs publics de s'impliquer de manière volontariste dans la préservation de ce patrimoine.

MOTS-CLÉS : République Centrafricaine, Bangui, capitale, bâtiment, patrimoine urbain, centre-ville, ville coloniale.

| **Abstract** |

The colonial architecture of Bangui town center : an urban inheritance into decline

As numerous Southern Saharan African metropolis, Bangui city is a colonial creation. The town center of this town – with its building, its street and its other infrastructures – constitute materials forms of this colonial work. This material urban, the inheritance of the colonization and the shop-window of the town, is however on the wane: many buildings built with care of functionality and comfort are not kept and oven to fall into ruin ; the road too are damaged, etc. All can imagine how appear the preservation of this urban patrimony which does not present interest for the public and private owners who enjoy of their house without preoccupy of their perenity. Also the population ignore what is an inheritance, to preserve from. It is up to authority to implicate voluntarist in the preservation of this inheritance.

KEYWORDS : *Centrafrican Republic, Bangui, building, urban inheritance, town centre, colonial city.*

Articles

- Tai-Chee WONG, Olivier SEVIN > 3-28
Faut-il abandonner Jakarta ?
- Jean FLOURIOT > 29-56
Kinshasa 2005. Trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa
- Marius INDJIELEY > 57-68
Exploitation de ressources naturelles et risques environnementaux à la périphérie de Libreville
- Anicet MBOUMBA > 69-84
La difficile mutation du gouvernement urbain au Gabon : jeux d'acteurs dans la gestion des déchets à Libreville
- Corinne PLANTIN > 85-104
Les boutiques de quartier à la Martinique : mutations de la petite distribution
- Thierry BANGUI > 105-122
L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence
- Rémy Louis BUDOC > 123-128
Coopération internationale et développement productif local des Outre-mer

Comptes rendus d'ouvrages

- FRÉROT Anne-Marie, 2011 - *Imaginaires des Sahariens, habiter le paysage*. Paris : CTHS, (par Fr. Bart) > 129
- SAÏD CHIRÉ Amina éd., 2013 - *Djibouti contemporain*. Paris : Karthala, (par Fr. Bart) > 133

Photo de couverture : rue commerçante du centre de Bangui, Avenue du Tchad, cliché G. Lasserre.

PRIX : 19 €

ISBN : 978-2-86781-851-6
ISSN : 0373-5834

P
U
B

N° CP: 0311B07748

